



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le ministre MacAulay annonce que la limite des avances sans intérêt dans le cadre du Programme de paiements anticipés sera fixée à 250 000 \$ pour 2025

Le 7 mars 2025 – Ottawa (Ontario) – Agriculture et Agroalimentaire Canada

Aujourd'hui, l'honorable Lawrence MacAulay, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, a annoncé que le gouvernement du Canada fixera la limite des avances sans intérêt du Programme de paiements anticipés à 250 000 \$ pour l'année de programme 2025. Les intérêts sur cette portion des avances sont payés par le gouvernement du Canada pour le compte des producteurs.

Le Programme de paiements anticipés permet aux producteurs d'accéder facilement à des avances en espèces à faible coût pouvant atteindre 1 million de dollars, selon la valeur prévue de leur produit agricole. Au titre du Programme, les producteurs reçoivent habituellement la première tranche de 100 000 \$ sans intérêt. L'augmentation de la limite annoncée aujourd'hui permettra aux producteurs de réaliser des économies d'intérêts et d'accéder à des liquidités pour les aider à assumer les coûts engagés jusqu'à ce qu'ils vendent leurs produits.

Grâce à ce soutien au début du cycle de production, les agriculteurs pourront acheter des intrants essentiels et assumer leurs coûts de production pendant la saison de croissance. Plus important encore, le programme offre également une certaine souplesse sur le plan de la commercialisation en permettant aux producteurs de vendre leurs produits agricoles au moment le plus opportun sans être contraints de les vendre pour répondre à des besoins de liquidités immédiats, ce qui est particulièrement crucial en période d'incertitude. Le gouvernement du Canada reste déterminé à aider les producteurs à relever leurs défis financiers afin qu'ils puissent continuer de stimuler l'économie.

Citation

« L'augmentation de la partie sans intérêt du Programme de paiements anticipés donnera à nos agriculteurs qui travaillent sans relâche, des liquidités et des économies supplémentaires à l'approche de la saison de croissance 2025. Face à différents défis et à l'incertitude commerciale, nos producteurs qui travaillent dur continuent de faire preuve de résilience et de fournir des produits de qualité supérieure aux Canadiens et au monde entier. »

- L'honorable Lawrence MacAulay, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Faits en bref

- Dans le cadre du Programme de paiements anticipés, les avances de fonds sont calculées en fonction d'un maximum de 50 % de la valeur anticipée des produits agricoles admissibles qui sont produits ou qui sont en stock.
- Le Programme est exécuté par [26 associations de l'industrie](#).
- Des avances sont offertes pour plus de 500 produits animaux et végétaux dans tout le Canada.
- Grâce à l'établissement de la limite des avances sans intérêt à 250 000 \$ pour 2025, les producteurs participant au PPA pourront économiser jusqu'à 5 000 \$ en frais d'intérêt. Ce changement représentera des économies pouvant totaliser jusqu'à 65 millions de dollars pour environ 13 000 producteurs.



Agriculture et Agroalimentaire Canada Agriculture and Agri-Food Canada

Canada

- Les producteurs ont également accès à un ensemble de programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) pour gérer les risques importants qui menacent la viabilité de leur exploitation et qui dépassent leur capacité de gestion. Cet ensemble inclut les programmes de base Agri-protection, Agri-stabilité et Agri-investissement.
- Les programmes de GRE sont la première ligne de soutien pour les producteurs touchés par des pertes de revenu et de production afin de les aider à gérer les risques qui menacent la viabilité de leur exploitation.

Liens connexes

- [Programme de paiements anticipés](#)
- [Programmes de gestion des risques de l'entreprise](#)

Contacts

Pour les médias :

Annie Cullinan
Directrice des communications
Cabinet du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
annie.cullinan@agr.gc.ca

Relations avec les médias
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Ottawa (Ontario)
613-773-7972
1-866-345-7972
aafc.mediarelations-relationsmedias.aac@agr.gc.ca
Suivez-nous sur [Facebook](#), [X](#), [YouTube](#), [Instagram](#) et [LinkedIn](#)
Site Web : [Agriculture et Agroalimentaire Canada](#)